



**ASSOCIATION
LES JOYEUX MIRAUDS**

8 RUE FLANDRES DUNKERQUE 1940

APPT. 2503

28300 MAINVILLIERS

Tel : 06 12 90 31 05

Courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Site web : www.lesjoyeuxmirauds.fr

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/lesjoyeuxmirauds/>

Mainvilliers, le 1^{er} avril 2023

Mesdames, Messieurs, Chères Adhèrentes, Chers Adhérents,

Comme chaque année, l'Association Les Joyeux Mirauds représenté par Pascal ROGER, vous propose sa deuxième manifestation estivale qui se déroulera du samedi 29 juillet au samedi 12 août 2023 inclus, au pays de : Jules Ferry (homme politique, fondateur de l'école laïque gratuite) ; Jack Lang (homme politique qui a institutionnalisé en 1982 la Fête de la musique qui existait auparavant sous forme associative et en 1984 les Journées nationales du patrimoine) ; Jean Rodhain (fondateur du Secours catholique) ; Jeanne d'Arc (héroïne de l'histoire de France, chef de guerre et sainte de l'Église catholique, surnommée posthumément « la Pucelle d'Orléans ») ; Jean-Marie Cavada (journaliste) ;

Darry Cowl (comédien, musicien) ; Alain Devaquet (homme politique à l'origine de la grande contestation des étudiants en 1986 suite à la réforme des universités) ; Maurice Lemaire (homme politique, initiateur du tunnel Vosges-Alsace) ; Kalidou Koulibaly (footballeur) ; Clément Noël (skieur alpin) ; Claude Vanony (humoriste) ; Jean-Sébastien Petitdemange (journaliste) et bien d'autres encore... ; je veux parler de la région du grand Est et plus précisément, du département des Vosges (88).

Le département des Vosges fait partie de la région Grand Est, il est entouré par les départements de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle au nord qu'il croise au site des trois bornes, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin à l'est, du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône au sud, et de la Haute-Marne à l'ouest.

Le département a la particularité d'être à cheval sur quatre bassins fluviaux :

- celui du Rhin avec la Moselle et ses affluents dont la Vologne et la Meurthe ;
- Celui du Rhône par la Saône ;
- Celui de la Meuse qui draine l'extrême-ouest où elle reçoit le Vair ;
- Celui de la Seine par l'Ornain, sous-affluent de la Marne qui reçoit la Maldite aux environs de Grand.
- La commune de Trampot est la seule du département à faire partie du bassin versant de la Seine.

Le département n'est en adéquation avec son nom que dans sa partie orientale montagneuse. On peut ainsi distinguer deux moitiés disjointes de part et d'autre d'Épinal. L'ouest du département, comprenant la Vôge et le Xaintois, est une région de collines avec un couvert de feuillus. L'est, tantôt granitique, tantôt gréseux, est plus élevé et couvert de forêts de résineux. Avec 47 %, le taux de boisement du département se situe à la quatrième place après la Guyane, les Landes et le Var2. La partie orientale et montagneuse du département dépasse ce pourcentage moyen.

La partie la plus élevée est incluse dans le parc régional des Ballons.

Paysages des Vosges :

- Le massif à la limite avec le Haut-Rhin, au sud-est ;
- Le massif du Kemberg, au nord-est ;
- Le lac de Gérardmer à l'est ;
- Clérey-la-Côte, au nord-ouest.

Démographie

Les Vosges sont une région de moyenne montagne, où la population s'est concentrée le long des vallées. Grâce à un important développement industriel (exploitation forestière et industries dérivées), les villes sont nombreuses, mais de taille assez faible. Seule l'agglomération d'Épinal (préfecture du département) dépasse 50 000 habitants, et la seule autre ville importante est Saint-Dié-des-Vosges avec 19 490 habitants en 2020.

En 2020, le département comptait 362.397 habitants, en diminution de 2,99 % par rapport à 2014.

La fameuse ligne bleue des Vosges s'évade des livres de géographie de notre enfance et nous ouvre ses plus belles perspectives.

Été comme hiver, le Massif des Vosges est un véritable paradis pour les randonneurs, amoureux du grand air et du grand vert. Le Hohneck, géant de Lorraine, dont le sommet culmine à 1 363 m d'altitude, domine la vallée des lacs et abrite sur ses versants quelques troupeaux de chamois. Cette nature authentique et préservée fait rimer dépaysement et apaisement.

C'est au Club village Vacances à thème *** Bussang Expérience Nature et Bien-être en plein cœur du massif des Hautes-Vosges niché à 880 m d'altitude que vous poserez vos valises et ce durant une ou deux semaines selon votre envie

2 Rue de Larcenaire, 88540 BUSSANG.

Le complexe du Club village Vacances est situé au niveau de la petite station touristique du Larcenaire. Pendant votre séjour, il vous ouvre les portes du parc naturel régional des Ballons des Vosges : un vrai paradis de verdure, haut lieu du tourisme vert, de la randonnée et des activités de plein air. Face au célèbre Ballon d'Alsace, le village vacances à thème*** Bussang vous accueille dans une infrastructure de premier choix avec des logements neufs tout confort, un superbe espace aquatique et sa piscine couverte chauffée, une salle de squash (en supplément), un solarium, 3 clubs enfants et ados durant les vacances scolaires...

Tout autour du village thématique, vous aurez le loisir de découvrir une montagne douce et accueillante, parsemée de forêts, lacs, vallées, cirques glaciaires, fleurs sauvages et villages typiques. Bussang est le point de départ de nombreuses randonnées à pied, à vélo ou VTT pour tous les niveaux. C'est là aussi que se trouve le fameux Théâtre du Peuple qui programme des spectacles tout l'été. Détente, nature, culture... Les Vosges n'ont pas fini de vous surprendre !

Vous serez hébergés à deux ou en individuelle en pension complète dans des chambres tout confort équipées de sanitaires complets. Elles sont toutes équipées de la télévision et pour certaines, d'une terrasse ou d'un balcon.

Une solution Wifi illimitée et gratuite dans tout l'établissement, (code à obtenir à la réception ;

Lits faits à votre arrivée, serviettes de toilettes fournies.

Ménage fait, linge de lit et de toilette changé tous les mardis et samedis.

Une salle à votre disposition pour se réunir.

Les services et équipements qui vous seront proposés sont :

Un programme d'activités & d'animations tous les jours ;

Salle de sport, espace aquatique avec piscine de 20m & bancs de massages ;

(Sauna, hammam (en supplément)) ;

3 salles de restaurant rénovées où vous sera servie une cuisine de terroir influencée par les saveurs locales honorera vos papilles. Bienvenue au pays de la tofaille, de la choucroute, de la quiche lorraine, du Munster et de la tarte aux brimbelles ! Déjeuners et dîners servis à l'assiette avec vin rouge et rosé à discrétion, eau minérale ou gazeuse et le café ou thé aux déjeuners et dîners.

Le petit déjeuner sera servi sous forme de buffet avec viennoiseries tous les jours ;

Bar entièrement rénové avec écran géant et cheminée ;

Boutique. Bibliothèque. Point internet ;

Carte prépayée (porte monnaies électronique pour tous vos paiements) disponible à l'accueil.

Outres les activités proposées par les animateurs du Village Vacances, l'Association Les Joyeux Mirauds se fera un plaisir de vous préparer un programme sur mesure accessible à votre spécificité de handicap visuel durant lequel vos papilles gustatives seront sollicitées, votre curiosité culturelle aiguisée, vos petits muscles de citadins soumis aux efforts des randonnées ou de sports nautiques... (Le programme détaillé de vos vacances sera disponible courant juin voire début juillet.) Il y en aura pour tous les goûts ! En outre, pour terminer les journées déjà bien remplies, des barbecues, des soirées karaoké ou dansantes et autres spectacles vous seront proposés par l'équipe d'animation du Village Vacances. Il va de soi que toutes vos propositions de jeux ou autres activités nocturnes seront les bienvenues ! Cette escapade, placée sous le signe de la détente, sera marquée par une ambiance conviviale, de partage et de fête.

De ce fait, pour les randos, il est impératif de mettre dans vos bagages de bonnes chaussures de marche dans lesquelles vous êtes confortables, un nécessaire de baignade pour les activités nautiques et de quoi vous protéger du soleil.

Attention : Les Vosges étant une région montagneuse sujette à de superbes randonnées, nous conseillons aux personnes ayant des problèmes pour se déplacer de bien évaluer la difficulté du programme qui vous sera proposé. N'hésitez pas à entrer en contact avec Les Joyeux Mirauds pour en parler.

Il conviendra également pour chacun d'entre vous d'avoir sur vous une carte d'identité ou un passeport en cours de validité pour nos éventuelles escapades en Allemagne.

TARIFS :

Lors de nos divers échanges, vous avez été nombreux à nous faire entendre que vous sollicitiez de plus en plus des petits groupes. C'est pourquoi pour de multiples raisons cette année, nous sommes contraint de réduire notre effectif à 15 participants (accompagnateurs « encadrants » valides) compris. Aussi, les aides financières qui nous permettaient de réduire et de stabiliser les tarifs de nos manifestations nous faisant défaut depuis deux ans maintenant, font que nous avons été dans l'obligation d'ajuster ces derniers en rapport avec le coût réel de toutes nos prestations.

Le tarif de cette manifestation est fixé à :

- 1.500,00 € la semaine et à 3.000,00 € les deux semaines pour les déficients visuels

En échange de la vigilance et de l'implication pour guider les personnes déficientes visuelles dont les accompagnateurs devront faire preuve durant cette manifestation, une participation de 480,00 € par semaine leur sera demandée.

Un supplément de 160,00 € par semaine pour les personnes désireuses d'une chambre individuelle en nombre très limité qui sera attribuées par ordre d'inscription ferme. (Attention, seulement 3 chambres individuelles par semaines.

Ces montants comprennent :

- L'hébergement en pension complète du dîner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour ;
- Le vin, eaux minérales / gazeuse à discrétion et café à tous les repas ;
- Les activités prévues au programme ;
- Les transports en autocar grand tourisme.
- L'utilisation gratuite d'un audiophone moyennant une caution de 150,00 € ;
- L'assurance rapatriement ;

Ne sont pas compris dans ces tarifs :

- Le mode d'acheminement aller-retour de votre domicile au lieu de rendez-vous, quel qu'il soit ;
- Les frais de déplacements entre le lieu de regroupement et d'hébergement en dehors des horaires d'arrivée et de retour prévus ;
- Toutes consommations hors boissons prévues durant les repas ;
- Les achats de souvenirs et autres activités hors programme ;
- Le déjeuner du premier et du dernier jour de votre manifestation.

Toutefois, si vous souhaitez un panier repas pour le trajet entre le Village Vacances et votre domicile pour le samedi 5 ou le samedi 12 août 2023, merci de bien vouloir le signaler à l'avance et de prévoir le règlement de ce dernier à remettre au responsable de cette manifestation. Le tarif du panier repas sommes toute assez simple vous sera communiqué ultérieurement.

Pour cette manifestation, si le nombre de vacanciers déficients visuels ou d'accompagnateurs « encadrants » valides est insuffisant, et ou en raison de la pandémie de la Covid-19 les déplacements doivent être restreints par arrêté ministériel, l'Association Les Joyeux Mirauds se donne le droit de l'annuler sans préavis à compter de la date de clôture des inscriptions. L'ensemble des participants en sera immédiatement informé et remboursé selon les conditions de vente ou particulières des prestataires.

Vu le nombre limité de places disponibles, et pour des questions logistiques, la date limite d'inscription est fixée au 17 juin 2023. Néanmoins, compte tenu du succès de nos activités, nous vous conseillons vivement de ne pas attendre le dernier moment et de réserver votre place le plus rapidement possible en remplissant le formulaire d'inscription en ligne selon votre situation à l'adresse :

<https://lesjoyeuxmirauds.fr/acces-aux-formulaires-dinscriptions/> et en nous versant un acompte de 30 % de la totalité de vos vacances, ce qui vous permettra d'étaler le paiement de celle-ci en plusieurs fois., Le solde doit être impérativement réglé avant le 25 juillet 2023 au plus tard. Si un acompte était perçu ou reçu sans le formulaire d'inscription correspondant et vice versa, le participant se verra seulement préinscrit durant deux semaines et les paiements conservés mais non encaissés jusqu'à ce

que son inscription soit finalisée. Passée cette période et après l'en avoir averti, la place sera libérée et les paiements restitués ou chèques détruits.

Nous vous recommandons vivement de régler par virement bancaire dont les coordonnées vous seront communiquées sur simple demande. Pour des questions d'accessibilité nous concernant, ce mode de paiement est à privilégier. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

« Afin d'éviter une confirmation d'inscription différée, il vous est recommandé de nous faire parvenir une copie de l'ordre de virement par tout moyens de communications connus à ce jour. »

Les samedis 29 juillet et 5 août 2023, quel que soit votre mode d'acheminement, un regroupement s'effectuera à l'accueil Accès Plus de la gare de Mulhouse à 17h tout en sachant qu'un train en provenance de Paris « que nous vous conseillons de prendre » est programmé pour 17h03. Vous prendrez l'autocar pour rejoindre votre Village Vacances (1h15 environ de trajet). Le 5 et 12 août 2023, vous serez à la gare de Mulhouse vers 11h15. Merci de bien vouloir prendre en compte ces horaires de rendez-vous et d'organiser votre voyage aller-retour (attente accès plus comprise) entre votre domicile et la gare de Mulhouse en fonction de ces derniers.

Attention ! Très important, aucune flexibilité ne sera possible concernant les horaires de rendez-vous cités ci-dessus.

Le samedi 5 août 2023 nous organiserons une navette depuis le Village Vacances de Bussang jusqu'à la gare de Mulhouse pour ceux qui repartiront, et de la gare de Mulhouse jusqu'au Village Vacances de Bussang pour ceux qui arriveront selon les horaires cités ci-dessus. Les personnes dont l'inscription aura été confirmée seront tenues informées de tout éventuel changement. Ainsi, vous pourrez

comme à l'accoutumée, rester une ou deux semaines.

Si toutefois vous n'êtes pas encore adhérent à l'Association Les Joyeux Mirauds, vous devrez verser une cotisation valable pour 2023 d'un montant minimum de 30,00 € afin de participer à cette manifestation. Celle-ci vous permet de bénéficier d'une assurance dans le cadre de nos activités et d'une assistance en cas de rapatriement. Pour ce faire, il est impératif que vous remplissiez la rubrique ADHÉSION du formulaire d'inscription décrit ci-dessus.

En cas d'annulation de votre participation à cette manifestation organisée par Les joyeux Mirauds, seules les conditions notifiées dans le paragraphe (D : Retenue financière) du règlement intérieur de l'association seront prises en compte. En plus de l'assurance actuellement en vigueur qui couvre tous les adhérents durant les activités / manifestations, l'Association Les Joyeux Mirauds souscrit une assurance complémentaire d'annulation et multirisques uniquement pour celles hors de la France Métropolitaine. Il est donc conseillé à chaque participant d'en souscrire une en complément pour chacune des activités / manifestations que l'Association organise sur notre territoire.

Échéancier d'annulation pour les personnes déficientes visuelles et accompagnateurs :

- De 60 à 31 jours du départ 20% du tarif total ;
- De 30 à 21 jours du départ 50% du tarif total ;
- De 20 à 7 jours du départ 80% du tarif total ;
- À moins de 7 jours du départ 100% du tarif total.

Pour un meilleur confort d'écoute lors des visites proposées, l'Association mets à votre disposition gratuitement un pack comprenant un audiophone et ses accessoires. (Seule une caution de 150,00 € par chèque bien séparée du règlement de votre manifestation vous sera demandée et rendue à la restitution de l'étui complet et l'appareil en bon état).

Petite précision : ce dispositif est très fortement recommandé aux accompagnateurs comme aux personnes déficientes visuelles. Pour votre confort personnel et aussi pour une question d'hygiène, il vous est conseillé vivement de venir avec votre propre oreillette. Dans le cas contraire, il vous sera possible d'en acheter une au prix de 10,00 € auprès de l'Association.

Ce dispositif est compatible avec la boucle à induction pour les appareils auditifs.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter au 06 12 90 31 05 ou par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Informations diverses

Pour participer à toutes les activités / manifestations de l'Association Les Joyeux Mirauds, il convient d'être âgé de dix-huit ans révolus et être à jour de sa cotisation annuelle.

Chaque participant doit obligatoirement être totalement autonome en ce qui concerne l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ce qui veut dire qu'il doit savoir pourvoir à son hygiène corporelle, savoir s'habiller, savoir se coucher, se lever, manger proprement, savoir gérer ses denrées alimentaires une fois servies, savoir prendre un traitement médical, gérer son argent de poche et le tout, totalement seul car l'Association n'a pas le personnel médico-social professionnel approprié pour lui apporter un encadrement spécifique. Aussi, chacun doit être en capacité physique de participer à toutes les activités proposées. En revanche, le rôle de l'Association est de pourvoir à l'autonomie de chaque participant en situation d'handicap visuel pour tous ses déplacements que ce soit lors des activités organisées par l'Association ou dans les lieux de villégiature et de lui apporter l'aide nécessaire pour favoriser son orientation.

Nota : Sachant que l'Association ne dispose pas des structures adaptées pour accueillir les handicaps autres que la déficience visuelle, il nous est difficile de prendre en charge les handicaps moteurs, psychiques, intellectuels, surdité profonde « communiquant par la langue des signes » et autres nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne / auxiliaire de vie. Pour les personnes ayant ces types de handicaps mais ne nécessitant pas l'assistance de ces professionnels, seule la décision en revient aux instances dirigeantes de l'Association de les accepter ou non après un entretien préalable.

Aussi, nous vous demandons de nous faire parvenir un certificat médical daté de moins d'un mois avant le début de vos vacances attestant de votre bonne santé, de votre aptitude à vivre en collectivité, à participer aux activités à caractère sportive et touristiques en plein air, à faire des randonnées pédestres, à prendre votre traitement seul si nécessaire en cas de maladies virales par exemple.... Toutefois, nous avons constaté que certaine personne surestime leur capacité à se mouvoir. Soyez conscient que vos difficultés dans vos déplacements peuvent pénaliser les autres participants qui n'ont surtout pas à pâtir de votre décision irréfléchie. Attention, les régimes ou intolérances alimentaires doivent y figurer également. Si le document requis n'est pas fourni, seule votre responsabilité pourra être mise en cause en cas de problèmes médicaux éventuels qu'ils soient alimentaires ou lors des activités extérieures.

Nota : Pour des questions de responsabilités et parce qu'il ne nous est plus possible d'administrer quel que soit le médicament, nous vous préconisons de mettre dans vos bagages un nécessaire de pharmacie. (Maux de transports, anti inflammatoire, anti-diarrhées, anti-vomissements, désinfectants, pansements, ETC. Par ailleurs, nous vous rappelons que vous devez être totalement autonomes pour gérer votre traitement médical. Dans le cas contraire, l'Association Les Joyeux Mirauds ne prend pas en charge la distribution de médicament et de ce fait, seuls des professionnels de santé peuvent accomplir ces actes médicaux. Vous devrez vous acquitter de leurs honoraires entièrement à votre charge. Dans ce cas, n'oubliez pas les documents s'y afférant. « Carte vitale, prescription médicale ETC. ». L'organisation de vos soins étant totalement sous votre responsabilité, merci d'informer l'organisateur de votre manifestation des horaires de passages des professionnels de santé.

Protocole sanitaire

En cette période d'épidémie de Covid-19, l'ensemble des adhérents de l'association Les Joyeux Mirauds se doit de respecter les règles sanitaires en vigueur dans les lieux d'hébergements, les lieux touristiques, les restaurants, les transports en communs et autres...

C'est pourquoi, un référent Covid sera présent pour ces deux semaines de vacances de manière à prévenir d'une éventuelle contamination même si le risque zéro n'existe pas.

Il est recommandé pour les personnes vulnérables d'avoir dans vos bagages des masques et du gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour la durée de votre escapade Vosgienne.

Pour information, l'association aura en sa possession des autotestes. Nous invitons donc toutes les personnes pouvant avoir d'éventuelles symptômes en rapport avec le Covid-19 de se rapprocher de votre référent Covid afin de procéder à un premier dépistage.

En cas d'une hausse de température corporelle, de symptôme ressenti par un participant déficient visuel ou un accompagnateur, l'association vous proposera de vous faire examiner par un médecin généraliste de manière à établir un diagnostic et d'envisager au besoin un rapatriement sanitaire.

En cas de résultat positif, l'association envisagera la solution du rapatriement de la personne concernée.

La même procédure serait mise en œuvre en cas de symptôme ressenti par un accompagnateur « encadrant » valide, sans que la continuité de la manifestation ne soit remise en cause.

Le référent Covid sera désigné, en raison du contexte actuel, responsable adjoint de la manifestation afin de pallier une éventuelle défaillance du responsable principal.

Au-delà de trois personnes contaminées, le responsable devra mettre un terme à la manifestation séance tenante et s'occuper du rapatriement individualisé de l'ensemble des participants.

Pour pouvoir organiser au mieux nos activités et pour vous assurer un niveau de sécurité et de confort optimal durant tous vos déplacements, ne perdez pas de vue que vous avez besoin de personnes valides pour vous guider durant les activités. Merci à tous de contribuer activement à la recherche de personnes sympas pour vous accompagner et surtout désireuses de lier l'utile à l'agréable en passant d'excellentes vacances avec un public autre que ce qu'ils côtoient habituellement, car il vous faut bien savoir que si vous n'avez pas d'accompagnateurs pour ces vacances, cette manifestation ne pourra avoir lieu ! Cette tâche est bien l'affaire de tous les adhérents des Joyeux Mirauds. Aucune expérience dans le domaine du handicap visuel n'est demandée. Seuls, l'altruisme, l'esprit d'initiative et la bonne humeur sont les qualités requises. Par conséquent, afin de faciliter le trajet de vos accompagnateurs, Il vous est demandé de prendre systématiquement un billet guide SNCF pour une personne voyante et non pour un déficient visuel.

Nota : Nous insistons très lourdement sur ce fait car le voyage en train reste coûteux pour certain de nos actuels ou futurs accompagnateurs et il est plus agréable pour vous de voyager en compagnie d'une personne voyante. Le billet guide utilisé par un accompagnateur venant à cette manifestation est pris en charge par l'Association Les Joyeux Mirauds. Toutefois, si le billet guide venait à ne pas être utilisé, vous en serez averti par le responsable au préalable. Ainsi vous pourrez effectuer toutes les démarches pour être remboursé sans aucune retenue financière de la SNCF.

Merci de bien vouloir étiqueter très lisiblement tous vos bagages avec nom, prénom et numéro de téléphone afin de faciliter la distribution et surtout pour que nous puissions réagir rapidement au cas où l'impensable venait à se produire avec les indications que vous aurez bien voulu notifier sur les étiquettes. Nous vous rappelons que pour tous voyages en train, l'étiquetage de tous les bagages est maintenant obligatoire !

Nota : Votre accompagnateur est en aucun cas un bagagiste ce qui signifie qu'il vous appartient de gérer vos valises et autres sacs quels que soient leurs poids. Par ailleurs, il vous incombe de vous débrouiller par vos propres moyens pour rejoindre les lieux de rendez-vous aux accueils PMR des gares SNCF / aéroports afin de participer aux nouvelles aventures avec l'Association Les Joyeux Mirauds.

Afin d'alléger la tâche des accompagnateurs qui seront déjà suffisamment sollicités, nous vous demandons d'amener du linge en quantité suffisante pour la durée de vos vacances.

Les adhérents de l'Association se doivent d'être vigilants en respectant la plus grande discrétion lors de leurs échanges de souvenirs audio-visuels, informations ou en cas de publications sur les réseaux sociaux. Il est fortement recommandé de masquer les adresses courriels voire autres informations personnelles lors des diverses correspondances.

Soyez certains que l'Association s'applique à préserver la vie privée de ses adhérents et met un point d'honneur à ne jamais communiquer à quiconque les fichiers multimédias et autres informations confidentielles en sa possession.

Les chiens-guides seront bien entendu admis dans la mesure où les personnes non-voyantes maîtrisent parfaitement leur compagnon. Une parfaite autonomie avec son chien-guide est donc très fortement souhaitée afin de ne pas risquer de mettre sa propre vie en danger, et encore moins celles des autres. L'association ne peut, en effet, être tenue responsable de telles imprudences. Par ailleurs, merci de veiller à ce que votre chien-guide d'aveugle soit bien couvert par votre assurance responsabilité civile quant à d'éventuels dommages qu'il pourrait provoquer. Aussi, il convient d'avoir sur vous en permanence les documents relatifs à votre compagnon et son passeport santé avec tous ses vaccins à jour et un body (Chien-guide en détente) afin d'informer les autres vacanciers du statut de votre chien d'assistance.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions ou informations que vous souhaiteriez nous communiquer par téléphone au 06 12 90 31 05, par courriel : lesjoyeuxmirauds@gmail.com

Nous vous espérons donc nombreux pour découvrir cette belle région et partager des moments sympathiques et agréables dans la joie, la bonne humeur, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage qui vous laisseront, assurément, des souvenirs inoubliables !

Bien amicalement,

Le Comité des Joyeux Mirauds

Margareth, Sandra, Jean-Claude et Pascal

L'objectif de l'association est de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap visuel en leur proposant des activités culturelles

et de loisirs, dans un esprit de convivialité, d'amitié et de partage. Toutefois, il convient d'être totalement autonome dans l'accomplissement des actes

essentiels de la vie quotidienne et en capacité de participer aux activités proposées car l'association ne dispose pas de professionnel de santé pour les encadrer.

Numéro Siret : 501 295 190 000 26

Agrément V.A.O. IDF-2021-03-31-00005 portant agrément pour l'activité de séjours de « vacances adaptées organisées »

LES JOYEUX MIRAUDS, Association loi 1901 sans but lucratif, reconnue d'intérêt général en janvier 2008.